



Direction générale adjointe
territoires

Angers, le **31 MAI 2022**

Direction de l'ingénierie territoriale et de
l'environnement

Service ingénierie territoriale

Affaire suivie par

Pauline Charrier

Tél : 02 41 81 43 91

p.charrier@maine-et-loire.fr

Références

C_2022_PCH_834

Monsieur Gilles Grimaud
Président de la Communauté de communes
Anjou Bleu Communauté
Place du Port
BP 50148
Segré
49501 Segré-en-Anjou-Bleu cedex

Objet : Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité – PLUI d'Ombree d'Anjou, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque et Carbay

Monsieur le Président,

cher Gilles,

Par courrier reçu le 29 mars 2022, vous m'avez notifié le projet de déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité – PLUI d'Ombree d'Anjou, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Evêque et Carbay, portant sur la création d'un STECAL (AEr) de 10 ha, au lieu-dit La Masuraie à Ombree d'Anjou (commune déléguée de Chazé-henry) dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Aussi, le périmètre d'étude du projet étant situé hors d'un Espace naturel sensible, il n'impacte pas la politique environnementale du Département.

La Direction de l'ingénierie territoriale et de l'environnement se tient à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Mme Corchiakeryant,

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le vice-président en charge de l'attractivité et
l'équilibre territorial

Gilles Pilon

Copie : Mme Marie-Jo Hamard, Vice-Présidente
M. Gilles Grimaud, Conseiller départemental